

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville
et district de Montréal, province de Québec,
H2K 2X3

N° : R-3987-2016 – PHASE 1

(ci-après « Gaz Métro »)

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **DAVE RHÉAUME**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

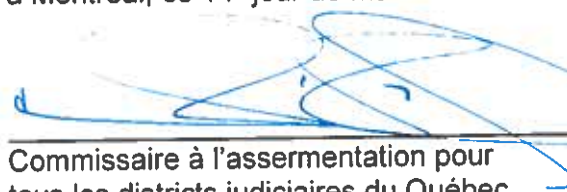
1. Je suis directeur, Réglementation et tarification, chez Gaz Métro;
2. Les pièces suivantes ont été préparées par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte de Gaz Métro :
 - Gaz Métro-2, Documents 1 et 2,
 - Gaz Métro-3, Documents 1 et 3
 - Gaz Métro-4, Documents 9 à 14;
3. J'atteste que les faits qui sont allégués dans les pièces énoncées au paragraphe 2 du présent affidavit sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
4. Par la présente, j'accepte et j'adopte, pour le compte de Gaz Métro, les pièces énoncées au paragraphe 2 du présent affidavit.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 14 mars 2017.



DAVE RHÉAUME

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 14^e jour de mars 2017



Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec



PROCES-VERBAL
DOSSIER: R-3987-2016
SUBJECT: L'AVOIR PHASE 1
DATE: 14 MARS 2017
PIECES: B-0167